

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Ploërmel

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize  
Le sept mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : le 29 février 2016**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 23**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTS :** M. BRIAND Jean-Yves- Mme HUGUET Evelyne- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2016D24 : Vente d'une parcelle communale aux infirmières**

Les infirmières, actuellement locataires d'un immeuble au centre bourg appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de NIVILLAC, souhaiteraient acquérir 1 500 m<sup>2</sup> environ de la parcelle communale cadastrée section XA n° 489 au lieu-dit « Lourmois » en vue de construire un cabinet d'infirmier à proximité du cabinet de Kinésithérapie existant.

France Domaine 56 a estimé cette parcelle à 56 € le mètre carré compte tenu de son classement en zone NAb au Plan d'Occupation des Sols (POS) destinée à être urbanisée.

Après avoir précisé que l'ensemble des réseaux passent à proximité de la parcelle, M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le prix de vente à proposer aux infirmières.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

Vu la demande de Mme Typhaine BRIAND, représentante du cabinet d'infirmier,

Vu le rapport d'estimation de France Domaine 56 en date du 18 janvier 2016 évaluant la parcelle au prix à 56 € le m<sup>2</sup> avec marge de négociation de 10 %,

- **Fixe le prix de vente de la parcelle à 56 euros le mètre carré et autorise le Maire à faire part de cette proposition aux intéressées.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



**Cette délibération annule et remplace celle visée 08/03/2016 (n°2016D14)**

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.